

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/4411
19 août 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

France et Tunisie. Projet de résolution

Le Conseil de sécurité,

Ayant examiné la demande de la République de la Côte-d'Ivoire,

Recommande à l'Assemblée générale d'admettre la République de la Côte-d'Ivoire
comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.
